

Réunion du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Mardi 24 mars 2026 (14h-16h) - Visio

Compte-rendu

Introduction – Catherine Chabaud, Ministre déléguée chargée de la mer et de la pêche

La Ministre salue les membres du bureau et évoque différents dossiers d'actualité :

1/ La situation au Moyen-Orient rend la situation des pêcheurs très difficile. Des mesures sont prévues pour alléger la trésorerie des pêcheurs. La seule voie pérenne est d'accélérer la décarbonation de la flotte de pêche. La France poursuivra son travail de négociation pour obtenir un assouplissement du cadre de soutien.

2/ Face à l'embouteillage législatif, l'arbitrage est en cours quant aux modalités de portage du projet de loi sur la sécurité en mer, indépendamment ou dans le cadre du projet de loi sur la sécurité du quotidien.

3/ Les élections sont en cours pour la présidence du nouveau comité spécialisé sur l'économie bleue durable outre-mer (CSOM). Attentive au fonctionnement de ce comité chargé d'assurer le suivi de la feuille de route économie bleue durable en Outre-mer

4/ La feuille de route sur la qualité des eaux côtière sera prochainement publiée. Le Clmer 2025 avait acté l'élaboration d'une feuille de route interministérielle au regard de l'urgence à accélérer et renforcer la cohérence des politiques publiques pour améliorer la qualité des eaux littorales. Cet engagement fort fait notamment suite aux événements de fin 2023 et aux travaux résultant du GT qualité des eaux du CNML (propositions portées par Sophie Panonacle et Philippe Le Gal (président du CNC)) qui ont été des éléments inspirants. Celle-ci est déclinée en 3 axes : agir vite sur les secteurs prioritaires, étendre les bonnes pratiques et améliorer la connaissance et l'information du public.

La feuille de route développe une approche intégrée du lien terre-mer sans chercher à couvrir l'ensemble des pollutions, notamment celles d'origine agricole. Elle complète et renforce les dispositifs existants en s'appuyant notamment sur les financements par les agences de l'eau.

La feuille de route est portée par une gouvernance multi-niveau, avec les différents services du ministère et ses opérateurs.

Suite au travail préparatoire avec les agences de l'eau et les services déconcentrés, il est proposé aux membres du bureau CNML de formuler leurs retours d'ici la fin de la semaine avant finalisation du texte.

Sophie Panonacle, Présidente du bureau du CNML

Souligne l'importance de la feuille de route qualité des eaux côtières, attendue depuis le Clmer 2025, et indique que les assises nationales de la qualité des eaux auront lieu le 23 juin à La Rochelle.

1) Feuille de route qualité des eaux littorales – Matthieu Mourer (DEB)

Voir présentation PPT

En mai 2025, le CIMer a acté l'élaboration d'une feuille de route interministérielle pour une amélioration de la qualité des eaux côtières (AE, DGS, DGAL, DGAMPA, DGALN).

Cette feuille de route, qui vient compléter les différents plans d'action sectoriels concourant à l'amélioration de la qualité de l'eau, s'articule autour de trois axes :

- Axe A : Identifier les secteurs sur lesquels il est possible d'agir rapidement
- Axe B : Etendre à l'ensemble du littoral de métropole et des outremer les bonnes pratiques et en expérimenter de nouvelles
- Axe C : Améliorer les connaissances, données et information du public

Exemples d'actions de la feuille de route :

- Sur la gouvernance du *continuum* terre-mer en vue de mieux articuler la gestion de bassin / usages côtiers et acteurs associés
- Sur le ciblage des actions en fonction des « points noirs » identifiés et des profils de vulnérabilité
- Sur les moyens d'alerte et d'anticipation des événements affectant la qualité des eaux

La feuille de route a également été présentée aux préfets et aux agences de l'eau le 20 mars 2026.

Sophie Panonacle interroge sur le calendrier des différentes actions, sur la prise en compte du problème des peintures antifouling ainsi que sur la valorisation des ports engagés dans la démarche « ports propres ». La distance minimale d'épandage par rapport au littoral doit aussi être harmonisée.

Matthieu Mourer précise que la démarche « ports propres » sera abordée dans le cadre de la feuille de route zéro plastiques. Le réseau de surveillance « aubépine » reste pour l'instant expérimental. Les épandages font l'objet de la mesure B4 et la feuille de route appelle à la vigilance sur l'octroi de dérogations, en fonction du profil de vulnérabilité du lieu.

Décision du bureau : les retours des membres du bureau sur la feuille de route qualité des eaux littorales sont attendus d'ici vendredi 27 mars pour consolider un avis du CNML qui sera soumis au vote à l'issue.
--

2) Présentation du rapport d'avancement de la SNML – Olivier Dufournaud

Un dispositif de suivi et de pilotage a été mis en place en 2025 pour la SNML 2024-2030. Le COPIL Etat SNML s'est réuni le 16 mars en vue d'approuver le rapport d'avancement de la SNML 2024-2030.

Le rapport annuel d'avancement de la SNML a vocation à présenter une vue d'ensemble de la politique maritime et littorale française. Il fédèrera au fil de son élaboration :

- au premier trimestre, le réseau interministériel des DAC portant des politiques maritimes et littorales, qui préparent le rapport d'avancement
- au printemps, la gouvernance maritime, autour du bureau du CNML, qui débat de l'avancement présenté par l'Etat, jusqu'à l'adoption d'un avis du CNML en réunion plénière
- à l'automne, le parlement, auquel sera transmis le rapport d'avancement accompagné de l'avis du CNML et du DPT politique maritime française

Le suivi de la SNML est composé de :

- Un tableau de bord d'indicateurs, sélectionnés au deuxième semestre 2024 dans le cadre du GT indicateurs du CNML et des propositions issues du COMER, en lien avec les bureaux métiers concernés.
Ce tableau de bord pourra être enrichi au fil du temps avec la création de nouveaux indicateurs. L'objectif est que les indicateurs soient actualisables annuellement et rendent compte de l'impact des politiques maritimes.
- Un rapport d'avancement qualitatif, portant sur l'ensemble des 18 objectifs de la SNML et leurs 325 actions, qui présente notamment les avancées et les chantiers phares conduits durant l'année.

Le rapport sera finalisé à la suite du débat en CNML plénier. L'avis du CNML lui sera annexé.

Le CNML est saisi pour avis sur le rapport d'avancement 2025 de la SNML, sur le fond et sur la forme. Sur la méthodologie :

- Il est proposé de désigner des rapporteurs pour construire l'avis.
- Il est proposé de saisir les comités spécialisés du CNML et les instances de gouvernance associées pour analyser, sous un mois, le rapport dans leurs thématiques respectives
- Les rapporteurs, sur la base de ces retours et d'une consultation électronique du CNML, pourraient préparer pour le bureau du 6 mai un projet d'avis du CNML.
- Ce projet d'avis pourrait ensuite être débattu en réunion plénière du CNML, présidée par la ministre de la mer et de la pêche.

Gauthier Carle : le CFO a beaucoup contribué à l'élaboration de la SNML et aux propositions d'indicateurs de suivi. Propose d'assurer le lien avec les membres du CFO et la diffusion de la synthèse une fois validée.

Joachim Claudet : indique lancer la consultation des membres du COMER.

Décision du bureau : les comités spécialisés du CNML (COMER, CNTC, CSPL, CSEP) et les instances associées (CFO, CFM, CSMM, CSGM) sont invités à émettre un avis sur le projet de rapport d'avancement de la SNML dans leur thématique d'expertise. Les premiers retours

seront partagés aux membres du bureau le 14 avril puis consolidés fin avril afin que le bureau du CNML élabore un projet d'avis lors du bureau du 6 mai, qui servira de base aux échanges lors du CNML plénier.
Les membres du bureau sont invités à transmettre leur contribution dans les mêmes délais.

3) Plan d'action national de la Stratégie nationale des aires protégées – Claire Maudet-Yadav

Voir présentation PPT

Une évaluation à mi-parcours de la stratégie nationale des aires protégées a été réalisée à l'été 2025. Elle a permis de mettre en lumière les nombreux progrès accomplis depuis son adoption en 2021. Les résultats de cette évaluation ont permis l'identification des axes de travail prioritaires pour atteindre les cibles donnant lieu à la rédaction du PAN2. Ont notamment été intégrés des actions issues des engagements pris lors de l'UNOC.

La publication du PAN2 est prévue en juin 2026.

Le CNML est saisi pour avis sur le projet de PAN2. Pour cela, il est proposé de partager :

- le projet de PAN2
- une fiche rappel sur la méthode d'évaluation et de révision avec le calendrier
- les conclusions de l'évaluation de la SNAP
- une trame de commentaires

Décision du bureau : les retours des membres du bureau sur le PAN2 de la SNAP sont attendus d'ici le 24 avril pour consolider un avis du CNML qui sera examiné lors du bureau du 6 mai.

4) Point arrêté bon état écologique – Matthieu Mourer

Voir présentation PPT

La DEB en appelle aux acteurs souhaitant s'impliquer dans le chantier de révision de l'arrêté BEE.

La première réunion sera consacrée à l'identification des thématiques à enjeux en lien avec les retours issus des consultations du cycle 3. 3 à 5 réunions thématiques sont prévues.

Décision du bureau : un appel à volontaires est lancé jusqu'au 10 avril auprès des membres du CNML pour participer aux travaux de révision de l'arrêté BEE.

5) Rapport du Conseil supérieur de la marine marchande sur l'accompagnement de l'éolien en mer – Christine Ezcutari, présidente du CSMM

Le CSMM est une instance tripartite dont le rôle est de :

- fournir des avis sollicités par le gouvernement sur les projets de textes législatifs et réglementaires venant encadrer et accompagner le secteur maritime français et ses acteurs ;

- mettre en commun l'expertise de ses membres sur des thématiques au service du secteur ;
- faciliter la connaissance par les différents acteurs du secteur de leur enjeux respectifs, à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Le rapport du CSMM met en lumière l'urgence d'agir dans le développement de la filière des EMR avec une approche structurante, pérenne et compétitive. Il rappelle le lien indissociable entre la transition énergétique et l'économie maritime ainsi que le rôle pivot des acteurs maritimes, entreprises et territoires littoraux dans la réussite de la décarbonation.

Le CSMM a mené une réflexion dédiée à la proposition de leviers opérationnels et politiques pour identifier et appuyer l'ancrage territorial du déploiement à long terme de l'éolien français, par le biais des flottes, des marins et des ports, afin de capter un maximum de valeur en France.

Le rapport du CSMM, formule 43 recommandations concrètes pour accompagner les acteurs maritimes et portuaires ainsi que les décideurs publics. Il est construit en deux parties : le volet flottes et marins, et le volet portuaire. Il a été remis au ministre des transports.

Pierre Maupoint de Vandeul : rappelle le lien étroit avec le CNML et les CMF, et l'importance de partager les travaux du CSMM avec les comités spécialisés éolien des CMF afin que les acteurs du territoire puissent s'en saisir. Le principe de l'Etat d'accueil rentre désormais dans sa phase de contrôle. Les premiers contentieux portent sur des lignes à passagers, mais pourraient concerner l'éolien.

6) Préparation du prochain CImer – Sofiène Bouiffror

Le CImer 2025 a donné lieu au lancement de nombreuses mesures. Le CImer 2026 n'est pour l'heure pas encore confirmé sur son principe, son contenu et sa temporalité, mais sa tenue pourrait avoir lieu mi-2026.

Le SGMer propose aux différentes instances de concertation (CNML, CFO, CFM) et services de l'Etat de lui faire remonter leurs propositions d'ici mi-avril.

Sophie Panonacle : confirme que le CNML se mobilisera pour formuler des propositions, mais s'inquiète de l'absence de visibilité sur l'organisation du CImer 2026. Souhaite qu'un CImer puisse se tenir avant les Assises de l'économie de la mer.

Pierre Maupoint de Vandeul : le CImer devrait porter l'idée de sensibiliser le Parlement aux enjeux maritimes, afin que les enjeux maritimes y soient mieux traités. Propose un débat au parlement. La question sociale des marins devrait également être mise en lumière. Salue à ce titre le travail réalisé par les médiateurs Bernard Mazuel et François Lambert sur le dumping social en Méditerranée.

Nathalie Mercier Perrin : propose de mettre dans les appels d'offre la préférence nationale avec un pourcentage par filière, régulièrement négocié. Souligne l'importance d'une prise de conscience de la valeur de « l'or bleu » face à la pression hydrique et suggère la structuration de grands projets fédérateurs.

Joachim Claudet : propose le lancement d'un programme de recherche pour appuyer les travaux du Conseil scientifique de l'accord BBNJ, étayer les positions françaises et évaluer les positions des autres pays.

Thierry Le Guevel : au regard de la situation actuelle, il serait nécessaire de rappeler l'importance de la flotte stratégique et l'autonomie des approvisionnements de la France.

Décision du bureau : les propositions des membres du bureau sont attendues d'ici le 6 avril et seront partagées lors de la réunion du 14 avril.

7) Point divers

Olivier Dufournaud :

- Mise à jour du site internet : il recense désormais les avis et comptes-rendus de la mandature en cours (2022-2028) et précédente (2016-2022). La composition du CNML et du bureau sera précisée une fois leur mise à jour finalisée.
<https://www.mer.gouv.fr/conseil-national-de-la-mer-et-des-littoraux-cnml>

Sophie Panonacle :

- Demande un point sur les travaux du comité spécialisé Pêche de loisir au prochain bureau.
- Partage l'alerte du comité national de la conchyliculture sur la fragilité des entreprises et propose de réfléchir à l'opportunité de créer un fonds de garantie pour la filière, dans le cadre d'un GT qui réunirait les différents services et opérateurs (Agences de l'eau, délégataires d'eau de service public). Différentes propositions ont été présentées en 2025 à la suite du GT Qualité des eaux du CNML.

Pierre Maupoint de Vandeul : remercie les différentes prises de parole en soutien aux navigants en cette période. A ce titre, il rappelle l'importance d'avoir un cadre social structuré accompagné d'un dialogue avec les différents armateurs.

La prochaine réunion du bureau du CNML aura lieu le

14 avril à 14h

Participants

CHABAUD	Catherine	Ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche
---------	-----------	--

Membres CNML

LE GUEVEL	Thierry	CFDT
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MERCIER-PERRIN	Nathalie	Cluster maritime français
MULLER	Alexandre	CNPMEM
ORSUCCI	Jean-Charles	ANEL
PANONACLE	Sophie	Députée de Gironde

Observateurs

BLANCHARD	Alain	ANEL
BLONCE	Antoine	CNPMEM
CARLE	Gauthier	POC
CLAUDET	Joachim	CNRS
EZCUTARI	Christine	CSMM
GUYOT	Thomas	ANEL
MOLERE-ATTAL	Rachel	Collaboratrice de Sophie Panonacle
PENNANGUER	Stéphane	Région Bretagne

Administration

BANEL	Eric	DGAMPA
BECOUARN	Yann	DGAMPA
BOUIFFROR	Sofiène	SGMer
BRUNET	Tristan	DGAMPA
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
DUFORNEAUD	Olivier	DGAMPA
GIORA	Pierre-Maxime	DGAMPA
GOURCEROL	Adèle	DEB
LEGREGEOIS	Anne	DGAMPA
MARIET	Muriel	DGAMPA
MARILL	Xavier	DGAMPA
MAUDET-YADAV	Claire	DEB
MOURER	Matthieu	DEB
PETIT	Ethel	DEB
PLICHON	Pierre	DGAMPA
REUNAVOT	Matthieu	DGAMPA
TRAVERSA	Sylvain	SGMer